

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)

DECLARATION N°2044

DECLARATION DES REVENUS (N°2042)



Vous pouvez transmettre les formulaires présentés pages suivantes à votre centre des impôts, qui les considérera comme recevables conformément aux instructions du BOI 5 N-1-02 du 5 décembre 2002.

Quelques conseils avant de transmettre vos formulaires :

- Afin d'éviter tout risque de confusion ou d'omission sur les éléments déclarés, vous devez vous assurer que les documents imprimés par Premis plus sont parfaitement lisibles (qualité d'encre, taille des caractères). Dans le cas contraire, nous vous conseillons de modifier les paramètres d'impression (à partir du menu Fichier, Mise en page), d'imprimer en couleur, et de réduire les marges.
- Consultez attentivement l'audit de la déclaration n°2042 pour vérifier que votre déclaration ne comporte pas d'erreur. Rassemblez les justificatifs demandés en vous aidant des messages signalés par un trombone dans l'audit.
- N'oubliez pas de signer la déclaration imprimée et d'agrafer ensemble tous les feuillets constituant la déclaration.
- Enfin, si vous avez reçu à votre domicile une déclaration préremplie, vous joindrez ce document au(x) formulaire(s) n°2042 imprimés à partir de votre logiciel.

DÉCLARATION DES REVENUS 2009

9



Envoyez votre déclaration au service des impôts des particuliers ou au centre des impôts de votre domicile **au plus tard le 31 mai**.
Affranchissez suffisamment votre lettre.

Vous déposez une déclaration pour la première fois, cochez la case
 Vous avez déjà déposé une déclaration, indiquez les numéros ci-contre
 Vous trouverez ces numéros sur votre déclaration de revenus ou votre avis d'imposition de l'année dernière. Leur indication facilitera le rapprochement des acomptes ou mensualités que vous avez déjà payés et de l'impôt dû.

Votre n° FIP **770 70 05 2708257789 3 A**

Votre n° fiscal **16 13 249 376 403 C**

N° fiscal de votre conjoint

VOTRE ÉTAT CIVIL

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Madame

Mademoiselle

Nom **LOMBARD**

Nom de naissance

Prénoms **Eric**

Date de naissance **27/03/1960**

Lieu de naissance DEPT **75** COMMUNE **PARIS**

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

VOTRE ADRESSE AU 1ER JANVIER 2010

Adresse N° ET RUE **3 rue du Midi** CODE POSTAL **93100** COMMUNE **Montreuil**

Appartement N° ÉTAGE ESC. BÂT. RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE OCCUPANT À TITRE GRATUIT NOM DU PROPRIÉTAIRE

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2009 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2009 et la date du déménagement : DATE ► | | | | **2009**

Adresse N° ET RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC. BÂT. RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE OCCUPANT À TITRE GRATUIT NOM DU PROPRIÉTAIRE

Déménagement en 2010 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement : DATE ► | | | | **2010**

Adresse N° ET RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC. BÂT. RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE OCCUPANT À TITRE GRATUIT NOM DU PROPRIÉTAIRE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur (voir notice), cochez la case ØRA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À **MONTREUIL** Le **6 juin 2009**

Téléphone **01 700 78 240**

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet ØTA

Adresse internet

En application de la loi "Informatique et libertés" vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification, sous certaines réserves, auprès de votre centre des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recoupement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

SERVICES GESTIONNAIRES	SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

VOSREVENUS

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES

	VOUS	CONJOINT	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Revenus d'activité.....	1AJ 49 541	1BJ	1CJ	1DJ
Autres revenus imposables <i>préretraite, chômage</i>	1AP	1BP	1CP	1DP
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK	1BK	1CK	1DK
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i>	1AI <input type="checkbox"/>	1BI <input type="checkbox"/>	1CI <input type="checkbox"/>	1DI <input type="checkbox"/>
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....	1AU	1BU	1CU	1DU

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour obtenir la prime par virement, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2009.....	1AX <input checked="" type="checkbox"/>	1BX <input type="checkbox"/>	1CX <input type="checkbox"/>	1DX <input type="checkbox"/>
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....	1AV	1BV	1CV	1DV

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

	FOYER	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Montant du RSA "complément d'activité".....	1BL	1CB	1DQ

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

	VOUS	CONJOINT	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Total des pensions, retraites, rentes connus.....	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions alimentaires perçues.....	1AO	1BO	1CO	1DO

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW	1BW	1CW	1DW

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 18 %.....	2DA
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH.....	2EE

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts <i>crédit d'impôt inclus</i>	2DC	18
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA.....	2FU	
Revenus distribués dans le PEA <i>pour le calcul du crédit d'impôt de 50 %</i>	2GR	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....	2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions <i>crédit d'impôt inclus</i>	2TS	
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	2GO	
Intérêts et autres revenus assimilés <i>crédit d'impôt inclus</i>	2TR	547

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG	
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH	565
Frais venant en déduction.....	2CA	
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB	
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....	2BG	
Déficit des années antérieures non encore déduits.....	2AA ⁰⁶	2AL ⁰⁷
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %).....	2AM ⁰⁸	2DM

3 | PLUS VALUES ET GAINS TAXABLES À 18 %

Gains de cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés taxables à 18 %.....	3VG	
Pertes de l'année 2009 sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux et assimilés.....	3VH	

En cas de pertes antérieures à 2009 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP.

4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement.....	4BE	
Adresse de la location :.....		
Revenus fonciers imposables.....	4BA	
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB	503
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC	10 700
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF	
Si vous souscrivez une déclaration 2044-spéciale, cochez la case.....	4BZ	<input checked="" type="checkbox"/>

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de la déclaration</i>	ØXX	
--	-----	--

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

.....

VOSCHARGES

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine			6DE	
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI	1 ^{ER} ENFANT	6GJ	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL	1 ^{ER} ENFANT	6EM	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : <i>décision de justice devenue définitive avant 2006</i>			6GP	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>)			6GU	600
Déductions diverses			6DD	

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS (PREFON, COREM ET C.G.O.S.)

	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
Cotisations versées en 2009 au titre d'un PERP, PREFON, COREM et C.G.O.S.	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations en 2009 (PREFON, COREM et C.G.O.S.)	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction	6PS	6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR COCHEZ ▶
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2009 <i>après avoir résidé à l'étranger au cours des 3 années précédentes</i>			6QW COCHEZ ▶
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et abondement de l'entreprise à un PERCO en 2009	6QS	6QT	6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT *Le symbole ⓘ signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs*

Dons				
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 510€) ⓘ		7UD		7UE
- Autres dons (associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...) ⓘ		7UF		7UG
- Report années antérieures	7XS 04	7XT 05	7XU 06	7XW 07
				7XY 08
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés ⓘ	7AC	7AE	7AD	7AG
		7AF	7AH	
Nombre d'enfants poursuivant leurs études				
- Enfants à charge	7EA	7EC	7EB	7EF
- Enfants à charge en résidence alternée		7ED		7EG
Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1-01-2009 ⓘ				
- Enfants à charge	7GA	7GB	7GC	7GD
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE	7GF	7GG	7GH

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile ⓘ

- En 2009, vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié/pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB	1 924
- Vous ne remplissez pas les conditions ci-dessus (<i>vous êtes retraité, par exemple</i>) ou vous avez engagé des dépenses pour un ascendant de plus de 65 ans bénéficiaire de l'APA	7DF	
- En 2009, vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ	COCHEZ ▶
- Vous avez ou votre conjoint ou une personne à votre charge a la carte d'invalidité d'au moins 80% voir notice	7DG	COCHEZ ▶
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA âgés de plus de 65 ans pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL	

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap ⓘ	7GZ	
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes	7CD	1 ^{RE} PERSONNE
		7CE 2 ^E PERSONNE
Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale ⓘ		
- Si les dépenses réalisées ont été financées par un éco-prêt à taux zéro, cochez la case	7WE	COCHEZ ▶
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique, appareils de régulation de chauffage ; équipements de raccordement à un réseau de chaleur ; équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales	7WH	
- Appareils de chauffage au bois ou autres biomasses et pompes à chaleur autres que air / air	7WK	
- Autres équipements utilisant une source d'énergie renouvelable et diagnostic de performance énergétique non obligatoire	7WF	
- Chaudières à condensation, matériaux d'isolation thermique et appareils de régulation de chauffage installés au plus tard le 31 décembre de la 2e année suivant la date d'acquisition d'un logement achevé avant le 1-01-1977	7WG	
Dépenses en faveur de l'aide aux personnes ⓘ		
- Équipements pour les personnes âgées ou handicapées	7WJ	
- Travaux de prévention des risques technologiques ou acquisition d'ascenseurs électriques à traction	7WI	
Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale		
- Première annuité	7VY	Annuités suivantes
- Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale labellisée BBC 2005	7VZ	
	7VX	

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY	VOUS	8CY	CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré			8UT	
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. déclaration n° 2047				
- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif			8TI	
- Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS			8TL	
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français			8TK	
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>			8FV	COCHEZ ▶
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger joignez la liste des contrats			8TT	COCHEZ ▶
Comptes bancaires à l'étranger joignez la déclaration n°3916 ou la liste des comptes sur papier libre			8UU	COCHEZ ▶

DECLARATION N°2044





--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

n° SAGES

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

n° de travail ILIAD

Déclaration spéciale des revenus fonciers 2009

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative.
Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

100 Désignation du déclarant

Nom et prénoms

LOMBARD

Adresse complète du domicile

Eric
3 rue du Midi
93100 - Montreuil

110 Parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (espaces naturels labellisés « Fondation du Patrimoine », immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propriété), reportez-vous page 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf	Scellier dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire	Périsso, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf	Robien SCPI et Borloo SCPI
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %	60 %	70 %	Opt.amortissement	Opt.amortissement
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1 *
Immeuble 2 *
Immeuble 3 *
Immeuble 4 *
Immeuble 5 *
Immeuble 6 *

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs «Robien classique», «Robien recentré» ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E
116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7							

* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition

120 Signature

Datez et signez ci-contre

Fait à MONTREUIL, le 06/06/2009

200 Propriétés rurales et urbaines

201 Caractéristiques des propriétés (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

	Dispositifs								Nom et prénom du locataire
	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR	Logement vacant	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire	Borloo neuf et Scellier dans le secteur intermédiaire	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire	Périsso, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	
	26 %	30 %	30 %	30 %	45 %	60 %	70 %		
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUE EN 2008
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1

Nombre de locaux

Immeuble 2

Nombre de locaux

Immeuble 3

Nombre de locaux

210 Recettes

Immeubles donnés en location

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	5 928		
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires			
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	169		
Immeubles dont vous vous réservez la jouissance			
214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance			
215 Total des recettes : lignes 211 à 214	6 097		

220 Frais et charges

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	1 057		
222 Autres frais de gestion : 20 € par local	20		
223 Primes d'assurance	216		
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)			
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire			
226 Indemnités d'éviction, frais de relogement			
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2009 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)			
Régimes particuliers			
228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 %*, 70 % ou 75 %* de la ligne 215			
229 Déduction pratiquée en 2009 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	9 066		
Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)			
230 Provisions pour charges payées en 2009	939		
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2008			
240 Total des frais et charges : lignes 221 à 230 - ligne 231	11 298		
250 Intérêts d'emprunt (remplir également la rubrique 610)	6 002		

260 Revenus fonciers taxables

261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	-11 203		
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)			
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-11 203		

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Date d'acquisition
de l'immeuble

01/03/2007

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

Place de la République - 57130 - ARS-SUR-MOSELLE

Immeuble 4

Nombre de locaux

Immeuble 5

Nombre de locaux

Immeuble 6

Nombre de locaux

Immeuble 7

Nombre de locaux

Immeuble 8

Nombre de locaux Total des lignes
à reporter page 6211
212
213
214
215F **6 097**221
222
223
224
225
226

227

228

229

230

231

240

G **11 298**

250

H **6 002**

261

262

263

I

J **-11 203**

400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux (suite de la première page)**401 Détail par poste et catégorie d'immeubles**Secteurs sauvegardés
ou assimilésAutorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95

Revenus bruts

4A

Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)

4B

Dont dépenses inhérentes au maintien et à la protection du patrimoine naturel

Intérêts d'emprunts

4C

Bénéfice (+) ou déficit (-)

4D

410 Immeubles spéciaux**411 Catégories et caractéristiques des propriétés** (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires

Date d'acquisition
de l'immeuble

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

Catégorie 4

**1 Secteurs sauvegardés
ou assimilés**Autorisation de travaux
obtenue à partir du 1/01/95

Nombre de locaux

420 Recettes

Immeubles donnés en location

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

430 Total des recettes : lignes 421 à 423

4E

440 Frais et charges

441 Frais d'administration et de gestion

(rémunération des concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

442 Autres frais de gestion : 20 € par local

443 Primes d'assurance

444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)

445 Dépenses relatives aux travaux de restauration et de gros entretien du patrimoine naturel (et remplir également la rubrique 600)

446 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)

447 Dépenses de grosses réparations (nus-propriétaires seulement et remplir la rubrique 600)

448 Dépenses spécifiques aux monuments historiques

449 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

450 Indemnités d'éviction, frais de relogement

451 Taxes foncières et taxes annexes de 2009

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

Régimes spécifiques

452 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice)

10 %, 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 %, 70 % ou 75 %* de la ligne 430

Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)

453 Provisions pour charges payées en 2009

454 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2008

455 Total des frais et charges : lignes 441 à 453 - ligne 454

4F

460 Intérêts d'emprunt (et remplir la rubrique 610)

4G

470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles

Ligne 430 - ligne 455 - ligne 460

* En cas de cumul de la déduction spécifique de 30 % pour les logements vacants avec les déductions spécifiques de 30 % ou 45 % des dispositifs « Borloo ancien ».

Espaces naturels labellisés
« Fondation du patrimoine »

Monuments historiques

Nues-propriétés

Nom et adresse des sociétés

4H			
4I			5N
4J			
4K			5O
4L	5E		5P

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

.....

.....

.....

2 Espaces naturels labellisés
« Fondation du patrimoine »

3 Monuments historiques

4 Nues-propriétés

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

421			
422			
423			
430	4M		

Total des lignes
à reporter page 6

441			
442			
443			
444	4N		
445	4O		
446			
447			
448			
449			
450			
451			
452			
453			
454			
455	4P		5J
460	4Q		5L

470		5M		5S
-----	--	----	--	----

Descriptif des frais

600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
1 : BRED - 18 Quai de la Rapée - 75604 PARIS CEDEX 12	26/01/2007	6 002 €
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	€
622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	-11 203 €
623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 4L + 5E + 5P des pages 4 et 5	€
624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, espaces naturels, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	€
630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	-11 203 €

*En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case BA, + 4 de la déclaration n°2042.
En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.*

650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2008	Si vous avez déclaré bénéfice en ligne 630,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2009
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
1999 € € €
2000 € € €
2001 € € €
2002 € € €
2003 € € €
2004 € € €
2005 € € €
2006 € € €
2007 € € €
2008 € € €
2009 € €	503 €

651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2008 €	Montant à reporter case BD, + 4 de votre déclaration n°2042
660 Montant de l'amortissement « Robien », « Borloo neuf », « Robien SCPI » et « Borloo SCPI » déduit (logements acquis à compter du 1/01/2009) €	À reporter case BY, + 4 de votre déclaration n° 2042 C

* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n°2042)

700 Répartition du déficit

701 Propriétés rurales et urbaines

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I)	6 097 €	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H)	6 002 €	
704	Total des autres frais et charges : cases (B + C + G)	11 298 €	
705	Résultat net : lignes (702 - 703 - 704)	-11 203 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous

Continuez les calculs ci-après (lignes 706 à 711) uniquement en cas de déficit

706	Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702		
707	Reportez le montant de la ligne 705 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		
708	Reportez le surplus éventuel [ligne 705 - 10 700 €] (1) en case 7B ci-dessous		
709	Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702		
710	Portez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous		A reporter case 7B ci-dessous.
711	Calculez le surplus éventuel [ligne 704 - 10 700 €] (1) + [ligne 703 - ligne 702]	€	

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périssoil" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice)

720 Secteurs sauvegardés ou assimilés, Espaces naturels et Nues propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721	Total des revenus bruts : cases (4A + 4E + 4H + 4M)	€	
722	Total des intérêts d'emprunt : cases (4C + 4G + 4K + 4Q + 5L + 5O)	€	
723	Total des cases (4I - 4J + 4P - 4N - 4O + 5J + 5N)	€	
724	Total des cases (4B + 4F + 4J + 4N + 4O)	€	
725	Résultat net : lignes (721 - 722 - 723 - 724)	€	Bénéfice à reporter case 7D ci-dessous.

Continuez les calculs ci-après (lignes 726 à 734) uniquement en cas de déficit

726	Si la ligne 722 est inférieure à la ligne 721		
727	Différence des lignes (721 - 722 - 723)	€	
728	Si la ligne 727 est négative		
	Reportez le montant de la ligne 727 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 727 dépassant 10700 € en case 7E ci-dessous		
	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		
729	Si la ligne 727 est positive		
	Reportez le montant de la ligne 725 en case 7F ci-dessous		
730	Si la ligne 722 est supérieure ou égale à la ligne 721		
731	Différence des lignes (721 - 722)	€	A reporter case 7E ci-dessous.
732	Reportez le montant de la ligne 723 dans la limite de 10700 € en case 7F ci-dessous		
733	Reportez le montant de la ligne 723 dépassant 10700 € en case 7G ci-dessous		
734	Reportez le montant de la ligne 724 en case 7H ci-dessous		

740 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

741	Total des cases (5E + 5M) de la page 5	€	Bénéfice à reporter case 7I ci-dessous. Déficit à reporter case 7J ci-dessous.
-----	--	---	---

760 Montants à reporter sur la déclaration n°2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global		
				Report de 7C + 7F dans la limite de 10 700 € ⁽¹⁾ ⁽²⁾	
761	Propriétés rurales et urbaines	7A €	7B 503 €	7C 10 700 €	10 700 €
762	Secteurs sauvegardés ou assimilés	7D €	7E €	7F €	
	Espaces naturels et Nues propriétés		7G €		7H €
763	Monuments historiques	7I €			7J €
764	Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n°2042	€	503 €		10 700 €
		À reporter case BA, • 4 de votre déclaration n°2042	À reporter case BB, • 4 de votre déclaration n°2042		À reporter case BC, • 4 de votre déclaration n°2042

⁽¹⁾ ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périssoil" est déficitaire.

⁽²⁾ Reportez ou ajoutez le montant dépassant 10 700 € (ou 15 300 €) en case 7E ci-dessous.

